

Conseil d'établissement Louis-Dupire  
Compte rendu de la réunion du 24 janvier 2018 à 18h30  
Salle de conférence

**1. Ouverture de la réunion, prise des présences et vérification du quorum.**

Présents

- Sylvie Bertrand, Directrice
- Sébastien Dubreuil, parent
- Mathieu Bolduc, parent
- Véronique Langlois, parent
- Ramona Szanto, parent
- Suzy Lamarche, éducatrice SDG
- Brigitte Landry, enseignante
- Marie Steben, éducatrice cl. principale, S.D.G.
- Lison Beausoleil, coordonnatrice de l'organisme 'Je passe partout'.

Absents

- Asma El Mabchour, parent
- Marie-Claude Legault, enseignante

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour est proposé par Véronique Langlois, appuyé par Sébastien Dubreuil et adopté à l'unanimité.

**3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2017 et de l'assemblée générale du 14 septembre 2017**

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 septembre 2017 est proposée par Ramona Szanto, appuyée par Sébastien Dubreuil et l'adoption se fait à l'unanimité. En ce qui concerne le procès-verbal du conseil d'établissement qui a eu lieu le 29 novembre 2017, Mathieu Bolduc soulève la question sur l'exactitude des faits concernant les travaux de réparation de la marche devant l'école. Cependant, l'information comme quoi ces travaux seront faits à l'été 2018 nous a été fournie par la directrice par courriel, ultérieurement la date du conseil.

Une parenthèse est ouverte en ce qui concerne la réparation du module de jeux de la cour de l'école. Grâce à une nouvelle loi qui permet l'implication des parents et bénévoles, monsieur Dubreuil mentionne qu'il pourrait faire une bonne partie des travaux nécessaires au module de jeux dans la cour de l'école. Cependant, les matériaux comme le bois, les clous et le paillis doivent être payés par l'école.

En conséquence, le procès-verbal est exact. L'adoption du procès-verbal est proposée par Monsieur Dubreuil et appuyée par Marie Steben et l'adoption se fait à l'unanimité.

Ensuite, une autre parenthèse est ouverte par Mathieu Bolduc sur la contention des enfants. Un questionnement ressort des discussions, à savoir si le service de garde peut avoir de la formation en lien avec la contention des enfants. Présentement, les consignes à l'école sont à l'effet d'essayer de l'éviter le plus possible.

#### **4. Questions du public**

Isabelle Provost, présidente de l'OPP assiste à la réunion mais elle n'a pas des questions, un point sur l'ordre du jour lui donnera la parole plus tard.

#### **5. Points d'information**

##### **5.1. Partenariat avec l'organisme Espace famille – Le Triolet**

Madame Bertrand présente l'organisme. Le partenariat est né suite à la campagne de financement de l'automne dernier avec «Recettes en pot». Le partenariat inclus des formations aux parents offertes par le CREP. Les parents des élèves de l'école pourront participer aux formations et la procédure pour s'inscrire leur sera transmise dans l'Info-Parents.

##### **5.2. Dons reçus du club Optimiste et du SPVM**

Mme Bertrand informe que le Club Optimiste organisera différents concours pour lesquels l'enseignant peut inscrire sa classe s'il le considère à propos. De plus, ce Club a fait un don à l'école de 100 \$ qui a été déposé dans le fond 4.

Le SPVM a donné aussi à l'école 100 \$ à l'occasion de la nouvelle année, argent qui a été aussi déposé dans le fond 4

##### **5.3. Suivi – gestion des élèves**

Madame Bertrand informe que jusqu'au début du mois de février l'école bénéficie des services de trois TES pour maximiser la prévention des comportements des enfants en difficulté. Monsieur Dubreuil soulève la possibilité que ces TES aident le service de garde. Mme Bertrand informe que cela a été examiné et, si la situation le nécessitait, du soutien TES pourrait être apporté au service de garde. Marie Steben considère qu'il serait opportun d'avoir une observation pendant le temps de dîner. Madame Bertrand lui suggère de voir la directrice adjointe par rapport à ce sujet.

Mme Bertrand informe aussi que, pour obtenir du budget de la CSDM pour le service de garde, il faut prouver qu'il y a des enfants avec des besoins particuliers et en faire la demande.

#### **6. Service de garde**

Marie Steben informe que, pour régler les problèmes relevés lors du dernier conseil d'établissement en ce qui concerne des aménagements dans les locaux du service de garde, les mesures suivantes ont été prises :

- des crochets et des aménagements dans le Méli-Mélo ont été installés et la situation a été améliorée. Madame Langlois le confirme;
- Une autorisation d'acheter un tapis a été obtenue et cela sera fait dans les plus brefs délais ;
- Il manque encore des tablettes qui seront récupérées dans la salle des professeurs et ensuite seront posées;

## **7. Points de décision**

### **7.1. Reddition de comptes – nouvelles mesures du MEEES**

Véronique Langlois pose la question à savoir si les mesures qui impliquent le dépôt de projets par l'école auprès du ministère ont été examinées. Madame Bertrand explique que les montants sont complètement dépensés pour la mesure 15016 et que cette mesure sera bonifiée chaque année.

Mathieu Bolduc pose la question à savoir qui a choisi les mesures applicables à l'école Louis Dupire et Madame Bertrand informe que c'est la CSDM.

Véronique Langlois pose la question à savoir si pour les mesures où il y a des projets, par exemple «On bouge au cube», l'école peut participer. Madame Bertrand répond que toute l'école doit participer et qu'un certain nombre d'école pouvaient y participer.

Pour la mesure 15024, la direction doit s'informer que peut-on faire avec les 1000 \$ offerts. Mme Bertrand s'informerait et nous fera un suivi à la prochaine réunion.

En ce qui concerne les 44200 \$ de la mesure 15024, madame Bertrand informe qu'ils sont utilisés en salaires de TES, d'orthopédagogue et orthophoniste.

À la suite de la lecture de la résolution, elle est adoptée à l'unanimité suite à la proposition de Sébastien Dubreuil et l'appui de Suzie Lamarche.

### **7.2. Sorties éducatives à approuver**

La sortie programmée le 22 mars à l'École du cirque pour 4 groupes de la 2e année coûte 1511 \$. Le montant sera assumé par le budget «École montréalaise» (fond 7). Les élèves dîneront sur la place. La sortie est approuvée par le conseil.

Mathieu Bolduc s'interroge s'il existe un outil de suivi de l'utilisation du fonds 4. Madame Bertrand s'engage à bâtir un tableau contenant les sorties approuvées, les classes participantes et les sources du financement.

### **7.3. Outil de communication « parents – école »**

Cet outil doit répondre à la question comment on peut éviter les problèmes de communication entre les parents et l'école qui sont survenus dans le passé et qui ont conduit par exemple à l'égarement d'une boîte à lunch apportée par le parent après le début de classes. Suite aux discussions, madame Bertrand s'engage à concevoir un formulaire qui sera déposé par les parents dans une boîte à courrier à l'intérieur de l'école.

Monsieur Dubreuil pose des questions sur la situation de la bibliothèque de l'école. Madame Bertrand informe qu'elle sera modernisée. Pendant ce temps, la bibliothèque n'est pas disponible aux enfants. Certaines mesures ont été mises en place par les enseignants en collaboration avec la bibliothèque Langelier.

## **8. OPP**

Isabelle Provost est la présidente de l'OPP de l'école. Elle explique qu'il est assez difficile pour les membres de l'OPP de se rencontrer.

Face aux difficultés exposées par Madame Provost, plusieurs options sont présentées par Madame Bertrand pour aider à publiciser l'OPP, par exemple d'inclure l'information concernant l'OPP dans l'Info-parents. Deuxièmement, des feuillets d'informations peuvent être conçus par l'OPP ainsi qu'un bulletin de l'OPP. Ces papiers peuvent être imprimés par l'école et distribués dans la boîte à lunch ou dans le sac à dos des enfants.

## **9. Comité central de parents (CCP)**

Ramona Szanto informe que le dernier comité a été annulé le 23 janvier 2018 en raison des conditions météorologiques défavorables. Cependant, madame Szanto informe les membres du conseil que lors d'une formation sur le rôle d'un conseil d'établissement elle a appris que le projet éducatif de toutes les écoles sera repensé en concertation avec la CSDM à l'été 2018. Dans le cadre de cette démarche, Mme Szanto propose de tenir aussi compte des enfants en facilité d'apprentissage. Lors d'une formation récente sur la douance, offerte par la CSDM, Mme Szanto a appris que les statistiques montrent que la proportion des enfants en facilité d'apprentissage ou doués est similaire à celle des enfants en difficulté d'apprentissage. Malgré cela, les mesures destinées à la première catégorie sont moindres (ou inexistantes) par rapport aux mesures destinées à la deuxième catégorie. Mme Landry appuie la proposition. Mme Bertrand informe que, en fonction des instructions de la CSDM sur le déroulement du processus de refonte des projets éducatifs des écoles, cette proposition peut être prise en considération.

## **10. Levée de l'assemblée à 20h36**

La levée de l'assemblée est proposée par Ramona Szanto, appuyé par Marie Steben et adoptée à l'unanimité.

**Secrétaire : Ramona Szanto**